

# TOURNOI PROVINCIAL - REGLEMENT

1. Le club du **T.T. Profondeville** a.s.b.l (N118.) organise le **samedi 13 avril 2019** son tournoi « Master » au Complexe Sportif de la Hulle à Profondeville Avenue Roquebrune (Cap Martin 32) 5170 Profondeville (coordonnées GPS : latitude : 50,3836841 - longitude : 4,85431180).
2. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois le 20 avril 2019 qui sera organisée par le club de MOUSTIER (N052).
3. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
4. Il sera fait usage de **16 tables** et de balles de couleur blanche. Le maximum d'inscriptions sera de **400 joueurs**.
5. Le droit de participation est fixé à 3 € par série.
6. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-B-BSPECIAL). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série supérieure ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement série B). Le 1<sup>er</sup> tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf éventuellement les séries spéciales. De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé. Les dames doivent s'inscrire avec leur classement homme.
8. Les matchs se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans les locaux.
12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Horaire :

<b>09H00 :</b>	<b>NC</b>
<b>09H00 :</b>	<b>E2/E0</b>
<b>10H00 :</b>	<b>Non - Affiliés</b>
<b>11H00 :</b>	<b>E6/E4</b>
<b>12H00 :</b>	<b>D6/D4</b>
<b>13H00 :</b>	<b>Handisport Assis/Debout</b>
<b>13H00 :</b>	<b>C</b>
<b>14H00 :</b>	<b>B Spécial (si 4 joueurs min.)</b>
<b>15H00 :</b>	<b>D2/D0</b>
<b>16H00 :</b>	<b>B</b>
15. Inscriptions :

**Préférentiellement** via le site de l'AFTT <https://resultats.aftt.be/tournoi/inscription/3200> , sinon **Honnay Francis** - mail : [honnayfrancis@gmail.com](mailto:honnayfrancis@gmail.com) - tél 0475/291 446

jusqu'au jeudi 11 avril 2019 à 21h30. L'élaboration des tableaux aura lieu le vendredi 12 avril 2019 à 20h00 à l'adresse suivante : rue Try St Pierre 5170 Profondeville.
16. Résultats : les résultats sont à envoyer à Frédéric GRANDJEAN 74 Rue des Nobles à 5003 St MARC, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là.

Le TT Profondeville organisera également ce 13 avril, sur 8 tables supplémentaires, le tournoi de la ligue Handisport (ce tournoi est indépendant de ce Master !).



Approuvé par le CPN sous le n°FG/18-19/M19

JUGE-ARBITRE  
Marc Heyblom



ADJOINTS EVENTUELS  
Le Comité du TT Profondeville a.s.b.l.